ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Non soutenu

N° DN203

AMENDEMENT

présenté par
M. Lenormand et M. Favennec-Bécot

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer au nombre :

« 268 400 »

le nombre :

« 271 800 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la cible d'effectifs de nos armées prévue pour 2027 par la loi de programmation militaire initiale alors que le Gouvernement propose aujourd'hui de la revoir à la baisse.

La LPM adoptée en 2023 fixait une trajectoire claire de montée en puissance des effectifs, avec un objectif de 271 800 équivalents temps plein (ETP) en 2027, puis 275 000 ETP en 2030.

Or, si le présent projet d'actualisation maintient l'objectif de 2030, il diminue celui de 2027 à 268 400 ETP, soit une baisse de 3 400 postes. Cette révision intermédiaire, qui rompt avec la trajectoire initiale, n'est ni justifiée ni expliquée.

Ce recul est paradoxal alors que la question des effectifs constitue un enjeu central pour nos armées, confrontées à des défis persistants en matière de recrutement, de fidélisation et d'attractivité. Dans son avis du 26 mars 2026 rendu sur le présent texte, le Conseil d'État a d'ailleurs souligné l'insuffisante prise en compte de la « dimension humaine » dans cette actualisation.

Cet amendement vise donc à rétablir la cible initiale plus ambitieuse de 271 800 ETP en 2027 afin de préserver la cohérence et l'ambition de notre programmation militaire.